



ASSOCIATION DE FORMATION DE L'ARTISANAT DU BÂTIMENT

Prévenir et gérer LES IMPAYES

OBJECTIF

Comprendre les enjeux de l'écrit (devis, contrat) pour mieux se protéger et disposer de solutions pratiques pour réagir efficacement dans le recouvrement de vos factures.

PERSONNES CONCERNEES :

Pour tous les salariés et chefs d'entreprises des entreprises artisanales du Bâtiment et des Travaux Publics.

VALIDATION

Attestation de formation

DUREE

8 heures

CONTENU PEDAGOGIQUE

I / PREVENTION DE L'IMPAYE

Pour éviter l'impayé, il faut tenter d'en traiter les causes principales.

Pour éviter les clients insolvable, il faut se renseigner (A) ; pour qu'ils ne puissent évoquer un défaut d'information et remettre en cause leur consentement c'est au niveau de la contractualisation qu'il faut se prémunir (B) ; et enfin prévoir et obtenir des garanties (C).

A – Se renseigner sur la solvabilité du client

B – Prévention par la rédaction

C – Prévoir et obtenir des garanties

II / LE RECOUVREMENT DES IMPAYES

A – Le recours amiable

B - Les solutions dites intermédiaires : les contrats d'assurance « protection juridique », les sociétés de recouvrement, les sociétés d'affacturage, l'arbitrage

C – La phase judiciaire

Première étape : l'intérêt d'une action judiciaire

Deuxième étape : établir les tribunaux compétents

Troisième étape : choisir la procédure la plus adaptée

Dernière étape : l'exécution du jugement

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Évaluation qualitative de fin de stage

Programme certifié conforme par le référent : Monsieur Jean-Claude BORIE

Association de Formation de l'Artisanat du Bâtiment de l'Aveyron